



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 18 novembre 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

02-1	SPORTS – INSTALLATIONS SPORTIVES – SALLE OMNISPORTS – CHOIX DU MODE DE GESTION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT DE LA PROCEDURE
------	---

Courant septembre, nous avons appris dans la presse locale que vous aviez choisi le mode de gestion de la salle omnisport : une délégation de service public.

Lors de la commission présentant ce dossier, on m'a expliqué que pour avoir de l'ambition pour cette salle, il fallait un gestionnaire privé, que l'évènementiel était un métier alors il faut un gestionnaire privé

Au-delà de ces arguments fallacieux et particulièrement méprisants pour le service public et ses salariés, on m'avait dit à ce moment-là qu'il y aurait des contraintes et des verrouillages imposés par la ville.

Or, dans le rapport qui nous est présenté il n'y a rien !

On nous dit que « une subvention pour sujétion de service public pourrait être octroyée au délégataire ». L'utilisation du conditionnel dans cette phrase modère sérieusement votre velléité de contrainte.

Rien sur les tarifs possibles aux associations, donc rien sur la possibilité d'utilisation de cette salle aux fameuses activités de loisirs dont vous parlez dans la délibération, rien sur la mise à disposition de la salle au profit de la ville ...

Non, nous ne sommes pas d'accord avec le recours systématique à la gestion privée pour des investissements construits avec de l'argent public.

Cette salle ne doit pas être un lieu simplement dédiée au sport business, aux hommes d'affaires considérant le sport comme une marchandise à forte rentabilité ...

Nous refusons le mode de gestion léguée au privé et contrairement à ce que l'on nous dit, il existe des salles de ce type gérées en régie comme par exemple Le Palais des Victoires à Cannes où il y a des associations qui peuvent en bénéficier ainsi que des scolaires.

Alors c'est possible !